Ville de Brignoles (83 170)
Direction des Services Techniques et de l'Environnement / Direction de la Commande Publique
Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.)

# AVIS D'ATTRIBUTION ET DONNEES ESSENTIELLES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex- Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93. Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Objet du marché: . Maintenance, fourniture, installation et dépannage d'extincteur sur 4 ans.

Mode de passation : Accord-cadre à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-5 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de fournitures et services
Caractéristiques du marché :
Un marché pour la maintenance, la fourniture, l'installation et le dépannage d'extincteurs a été passé en 2018 pour 4 ans. Au terme de sa première année, il ne sera pas renouvelé. Il convient donc de le relancer.
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.
- Montant maximum annuel de commande : 16 000 € H.T soit 19 200 € T.T.C.
- Montant maximum de commande sur 4 ans : 64 000 € H.T soit 76 800 € T.T.C.
L'accord-cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.
Le marché portera sur les prestations suivantes : Vérification par an et par RIA (Robinet d'Incendie Armé); Vérification des trappes de désenfumage ; Vérification annuelle pour un extincteur, comprenant le déplacement, le plomb, la goupille et l'étiquetage ; Recharge eau pulvérisée 6 litres avec additif AFFF ; Recharge eau pulvérisée 9 litres avec additif AFFF ; Recharge poudre ABC 6 kg ; Recharge poudre ABC 9 kg ; Recharge et ré épreuve dioxyde de carbone CO2 / 2 kg ; Recharge et ré épreuve dioxyde de carbone CO2 / 5 kg ; Sparklet de pression.
Il comprendra également la fourniture, la livraison, la pose et la mise en service de matériel neuf : Extincteur eau pulvérisée 6 litres ; Extincteur eau pulvérisée 9 litres ; Extincteur poudre ABC 6 kg ; Extincteur poudre ABC 9 kg ; Extincteur dioxyde de carbone CO2 / 2 kg ; Extincteur dioxyde de carbone CO2 / 5 kg ; Plan d'évacuation avec consignes générales en cas d'incendie, plastifié et sous cadre en aluminium inactinique ; Intervention pour remplacement extincteur ou désenfumage déclenché ; Location d'extincteurs pour une manifestation.
La prestation de vérification annuelle a été effectuée pour l'année 2019. La prochaine aura lieu début 2020.
Classification CPV : 35111300-8 (Appareils extincteurs) – 51500000-7 (Services d'installation de machines et d'équipements) – 71630000-3 (Services de contrôle et d'essais techniques) – 24951220-3 (Produits extincteurs).Code NUTS : FRL05
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des fournitures : 50 % - Qualité des prestations : 45 % - Délai d'intervention : 5 %.
Nombre total d'offres reçues : 8
Titulaire: Le marché a été attribué à la société suivante: Sté CONSEIL EN SECURITE – 06270 VILLENEUVE LOUBET
Date d'attribution : le : 23/12/2019
Date de notification : le 09/01/2019
Numéro de marché : 61 / 2019
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : le 14/01/2020